



Les Plus Modula Vins et Spiritueux

Comment fonctionne votre contrat ?

A qui s'adresse Modula Vins et Spiritueux ?

A toute entreprise de la filière réalisant un chiffre d'affaires assurable supérieur à 4M€.

Quels risques sont couverts ?

Modula Vins et Spiritueux couvre les pertes subies du fait de l'insolvabilité présumée et/ou déclarée de vos acheteurs (impayés ou procédures collectives).

Est également couvert le risque politique en fonction de la situation du pays de l'acheteur.

Couverture du risque de fabrication de vos marchandises pendant 3 mois sans surcoût, dès la signature du contrat avec votre client.

Possibilité de couvrir le risque contrat à votre demande.

Sur quelle clientèle porte la couverture ?

Sur les clients situés en France et à l'Export, que ce soit en Europe, dans les pays de l'OCDE ou pour le Grand Export dans plus de 50 pays via 160 bureaux.

A l'exception des administrations, des collectivités et entreprises publiques et des particuliers.

Quelle est la durée maximum de crédit consentie ?

Les délais de paiement couverts sont de 90 jours en France et de 210 jours à l'export avec prorogation possible de 120 jours.

A l'issue de la durée de prorogation maximale pouvant être consentie, la couverture est stoppée automatiquement pour toute nouvelle livraison.

Comment fonctionne la couverture ?

Demandes de couverture via Serv@Net, service en ligne par Internet.

Pour vos limites de crédit, vous avez 3 possibilités:

- - **Clients «non dénommés»**, vous êtes couverts sans interrogation préalable, selon votre évaluation des risques et les conditions prévues dans votre contrat pouvant aller jusqu'à 12000€ HT.
- - **«Credit check»** vous obtenez une réponse instantanée à votre demande d'encours défini dans votre contrat pouvant aller jusqu'à 8000€.
- - **Clients «dénomnés»**, vous nous interrogez sur le niveau d'encours pour lequel vous souhaitez être couvert. Chaque client fait l'objet d'une analyse de sa situation individuelle et d'une surveillance permanente par nos spécialistes de votre filière.

Quelles sont les modalités d'indemnisation ?

Déclaration de sinistre à nous transmettre dans les 30 jours après la fin de la prorogation maximale pouvant être consentie.

Indemnisation 4 mois maximum à compter de la date d'échéance initiale la plus ancienne.

Délai d'indemnisation plus court en cas d'insolvabilité déclarée dans le mois qui suit la constatation de l'insolvabilité.

Clients non dénommés: 70% du montant HT de la créance. En cas d'expérience de paiement de votre part ou de rapport d'agence ce pourcentage peut être porté à 80% du HT.

Credit Check et Clients dénommés: 95% du montant HT de la créance.

Votre montant annuel d'indemnités est porté à 40 fois le montant de votre minimum de prime annuelle.

Comment s'effectue le recouvrement ?

Dès transmission de la déclaration de sinistre à Atradius :

- Prise en charge du recouvrement des créances amiable et judiciaire par Atradius Collections incluse dans votre contrat.
- Possibilité de confier le recouvrement des créances non couvertes.
- En cas de récupérations, nous vous en faisons bénéficier immédiatement.

Elles seront affectées aux factures impayées les plus anciennes. Par le biais de ce revolving, des parties de créances non couvertes peuvent devenir couvertes.

Comment est déterminé le coût de votre contrat ?

Vous bénéficiez d'un taux unique de primes France/Export quelles que soient vos zones d'activité, qui s'applique à votre chiffre d'affaires.

Vous pouvez transformer ce taux en montant forfaitaire.

Aucun dépôt de garantie n'est exigé. Cette prime peut être payée par trimestre, semestre ou annuellement.

Quelle est la durée de votre contrat ?

2 ans renouvelables par tacite reconduction.

Résiliation possible à la date d'échéance moyennant un préavis de 2 mois.

Comment accéder plus facilement au financement ?

Possibilité de déléguer le bénéfice de votre contrat à un tiers notamment vos banquiers qui peuvent ainsi vous consentir de meilleures conditions d'accès au financement .

En cas d'indemnisation, Atradius verse au tiers le montant de l'indemnité.

Comment puis-je effectuer mes démarches au quotidien ?

Pour toutes vos démarches quotidiennes, vous disposez d'un accès sécurisé à Serv@Net, notre service internet de gestion des polices en ligne :

- Demandes de crédit
- Déclaration de chiffre d'affaires
- Introduction de sinistre
- Consultation des conditions de votre police
- Consultation des dossiers sinistre
- Suivi des actions de recouvrement
- Alertes en cas de modification de couverture...

Un interlocuteur dédié répond également à toutes vos questions en cas de besoin.

**Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros**

159, rue Anatole France
CS50118

92596 Levallois Perret Cedex
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr